

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 28 MARS 2018 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLET, Adjoints au Maire.

MMES Marie LABROSSE, Pascale LABART, Emmanuelle CARGNELLI MM Jean BARTHOMEUF, Peter WATSON, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Arnaud LEGOUGE, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Mme Josette GUERRIER (pouvoir donné à Marie LABROSSE) Mme Katia PERRET (pouvoir donné à Pierre-Louis BALLET) F EYRAUD (pouvoir donné à F BLOCH) Sandrine TESTAS (pouvoir donné à Bernard REY)

Secrétaire de séance : M. Arnaud LEGOUGE

Convocation faite le : 21 mars 2018

Publiée le : 21 mars 2018

Avant de débiter le conseil municipal, M. le Maire remercie de leur présence :

- M. Gérard BRANCHY, Maire de Versailleux et Président de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF), et son Directeur M. Pierre MORRIER ;
- Mme Béatrice GONZALES, Comptable de la Trésorerie de Trévoux.

A la demande de M. le Maire, une minute de silence est observée pour les victimes des attentats dans l'Aude, ainsi que pour Mme Mireille KNOLL, victime d'un acte antisémite.

M. le Maire informe de la décision de Mme F. EYRAUD de démissionner de sa fonction de conseillère déléguée aux affaires scolaires (en charge des études surveillées) Elle reste cependant conseillère municipale.

M. Arnaud LEGOUGE indique qu'il enregistre les débats.

Concernant le procès-verbal du conseil municipal du 12 Février 2018, la remarque suivante est soulevée :

M. J. BARTHOMEUF souligne qu'il y a une erreur dans le point n°4 :

« *En 2017 toutes les communes participaient au financement de la fibre, même les communes amies* », il s'agit d'AMII : Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement.

Il demande que ce point soit corrigé.

Le conseil municipal approuve cette modification.

Le PV du conseil municipal du 12 Février 2018 est approuvé, après amendement, à l'unanimité.

I – PRESENTATION DE L'EPF DE L'AIN

Présentation synthétique de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) par son Président, M. BRANCHY, et son Directeur, M. MORRIER.

L'EPF intervient à la demande des collectivités, dans la négociation et l'acquisition de foncier, pour des projets prédéfinis par les collectivités.

L'EPF supporte les frais d'acquisition avec mise à disposition gratuite au profit de la collectivité, sur une période de 4 à 12 ans, moyennant un coût annuel de 1,5% HT du prix de revient du foncier.

L'EPF peut également conseiller et accompagner les collectivités dans la mise en place de leurs projets.

II – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion est conforme au compte administratif. Il n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur sur la tenue des comptes.

SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017			
Détermination du BESOIN D'AFFECTATION à l'investissement et de la REPRISE ANTICIPEE du résultat disponible			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
(1) RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 (N -1)	-13 613,14	1 053 290,94	
(2) AFFECTATION (N-1) FAITE EN 2016	/	-89 824,14	963 466,80
(3) RECETTES 2017	806 889,83	811 902,59	
(4) DEPENSES 2017	732 710,87	622 947,11	
(5) RESULTAT 2017 (N)	74 178,96	188 955,48	
(6) RESULTAT CUMULE (REEL DE CLOTURE)	60 565,82	1 152 422,28	
(7) RESTES A REALISER RECETTES	24 704,00	/	l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation
(8) RESTES A REALISER DEPENSES	117 052,00	/	REPRISE ANTICIPEEE AUTORISEE
(9) BESOIN DE FINANCEMENT (RESULTAT CORRIGE DES RESTES A REALISER)	-31 782,18	1 152 422,28	1 120 640,10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sous la présidence de M. Peter WATSON, conseiller chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Les résultats de la section de fonctionnement sont de 622 947.11 € pour les dépenses et de 811 902.59 € pour les recettes, ce qui dégage un excédent de clôture de 188 955.48 €, auquel il faut ajouter la réserve d'exploitation 2016, soit 963 466.80 €, ce qui donne un résultat cumulé de clôture de 1 152 422.28 €.

Investissement

Les résultats de la section d'investissement sont de 732 710.87 € en dépenses, et de 806 889.83 € en recettes, d'où un résultat positif de l'année de 74 178.96 €. A ces deux chiffres, il faut ajouter les résultats négatifs de l'année précédente (13 613.14 €) et les reports décidés fin 2017.

On obtient ainsi le résultat définitif d'un besoin de financement de 31 782.18 €. Ce besoin va être largement couvert par l'excédent de fonctionnement de 1 152 422.28 €, ce qui permet une reprise d'un excédent de 1 120 640.10 € que M. WATSON propose au Conseil de reporter en recettes de fonctionnement au budget primitif 2018.

Hors de la présence de M. Bernard REY, Maire, le conseil municipal approuve à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du budget communal 2017, et décide d'affecter les résultats de l'année au budget de 2018 comme cela a été proposé.

IV – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer comme suit les taux d'imposition de la commune pour l'année 2018, inchangés par rapport à ceux de 2017 :

- Taux de la TAXE D'HABITATION : 11,45 %
- Taux de la TAXE DU FONCIER BATI : 12,53 %
- Taux de la TAXE DU FONCIER NON BATI : 44,23 %

V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 661 094.17 €

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 769 710.58 €.

Il est ainsi prévu qu'après la reprise des résultats antérieurs et de l'année, la section s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 890 350.68 €, et permet un autofinancement des dépenses d'investissement à hauteur de 1 229 256.51 €.

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses réelles d'investissements s'élève à 1 064 097 € (972 524 € en 2017)

Le montant total des recettes réelles d'investissements s'élève à 780 136 € (861 772 € en 2017)

Il est prévu que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 152 896,68 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil à 12 voix POUR, 3 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, DECIDE, d'adopter le budget primitif pour l'année 2018, tel qu'il a été présenté.

VI – DELIBERATION ACCORDANT UNE GARANTIE D'EMPRUNT A HBVS (travaux ex-mairie)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 175 461,00 euros souscrit par HBVS (Habitat Beaujolais Val de Saône) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour les travaux réalisés dans l'ancienne mairie.

M. le Maire explique que le montant total des emprunts garantis s'élève pour la commune à 1 371 436.86 €.

VII – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Sur présentation de M. F. BLOCH, et vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur ;

Considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme tient compte des recommandations du commissaire enquêteur suivantes :

- Prendre en compte, autant que possible, les observations de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- Porter une attention particulière au traitement du volet circulations ;
- Préserver le patrimoine et l'environnement naturel qui font la spécificité de Saint-Bernard.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 1 ABSTENTION, 0 voix CONTRE et 14 voix POUR, décide d'approuver la modification n°1 du plan local d'urbanisme.

VIII – ECOLE

⇒ Organisation du temps scolaire

Par arrêté de la rectrice de l'Académie de Lyon, en date du 12/02/2018, les horaires d'école sont fixés, à partir de la rentrée 2018 : les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

- Matin : de 8h30 à 11h30
- Après-Midi : de 13h30 à 16h30

⇒ Inscriptions à l'école par dérogations

Une discussion s'engage sur les inscriptions à l'école des enfants qui ne sont pas domiciliés à St Bernard, par des dérogations.

Le conseil municipal décide de conserver les règles actuelles d'inscription sur dérogations. La commission scolaire se réunira pour définir les conditions d'inscription sur dérogations, en dehors des cas obligatoires prévus par la loi.

IX – DELIBERATION DONNANT DELEGATION AU MAIRE POUR LES CONSULTATIONS DU MARCHE DE TRAVAUX – REHABILITATION DU MILLE CLUB

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS :

Décide d'habiliter le maire pour lancer les consultations auprès des entreprises, dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation du Mille Club, et la réalisation d'un espace multi loisirs.

X – DELIBERATION APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT REAJUSTE POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DU MILLE CLUB

M. le Maire explique qu'une nouvelle délibération doit être prise en raison de la diminution des montants de subvention attendus.

Le plan de financement prévisionnel est désormais le suivant :

Dépenses			Recettes			
Intitulé	Montant en €	HT En %	Intitulé	Montant en €	HT En %	En %
Acquisition foncière	0	0	Autofinancement			
Maîtrise d'œuvre	55 200	8	Emprunts	363 261		55
Autres bureaux d'étude	8 960	1	Département de l'Ain	99 399		15
Travaux	598 500	91	Région Auvergne Rhône-Alpes	100 000		15
			DETR et réserve parlementaire	100 000		15
Total	662 660	100	Total	662 660		100

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 0 contre, 11 voix pour et 4 abstentions, décide d'approuver le plan de financement réajusté du projet de « réhabilitation du Mille Club et réalisation d'un espace multi-loisirs » tel que présenté ci-dessus.

XI – REGULARISATION DE LA RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L'IMPASSE DES CERVES

M. le Maire explique qu'il a été saisi par les habitants de la voie cadastrée AN 35, située au droit du numéro 47 du Chemin des Cerves, d'une demande de rétrocession dans le domaine public de leur voirie.

Cette voirie est issue du lotissement « Les Cerves ». Depuis 1988, les co-lotis n'ont pas décidé du maintien des règles du lotissement. La voirie aurait dû être classée dans le domaine public, or les formalités n'ont pas été réalisées à l'époque.

Les copropriétaires de la voirie demandent à ce jour le classement de celle-ci dans le domaine public.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de procéder au transfert amiable de propriété, qui vaut classement dans le domaine public communal, de la voie cadastrée AN 35, située au droit du numéro 47 du Chemin des Cerves.

XII – POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR : MUTUALISATION DES COPIEURS - CCDSV

Le Maire rappelle que la CCDSV (Communauté de Communes Dombes Saône Vallée) et les communes de Reyrieux, Savigneux, Misérieux, Fareins, Ambérieux en Dombes, Saint Bernard, Parcieux, Trévoux Massieux et Toussieux ont constitué le 12 décembre 2016 un groupement de commandes comprenant 3 segments :

- Les fournitures de bureaux comprenant les petites fournitures, les consommables informatiques et le papier ;
- Les produits d'hygiène hors produits d'entretien ;
- Les systèmes d'impression.

Une délibération avait été prise dans ce sens-là.

Il est proposé de modifier ce groupement de commandes initial en extrayant le segment "systèmes d'impressions " afin de tenir compte des modifications substantielles du besoin, apportées par un audit auprès des 19 communes. A la suite de cet audit, il est conseillé à la commune d'acquérir le matériel, et de souscrire un contrat de maintenance.

Il est également proposé de constituer un nouveau groupement d'achats spécifique "systèmes d'impressions : achats, loyers et maintenance " qui permettra de traiter le besoin sur la base de données réactualisées. La Commune peut y adhérer par la signature d'une convention de groupement d'achats.

Le montant de la participation financière de chaque membre au groupement pour l'indemnisation du coordonnateur (CCDSV) est de 100 € par an pendant 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de constitution d'un groupement de commande dit « d'intégration partielle » pour l'achat suivant : les systèmes d'impressions : achats, loyers et maintenance ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

A- Nom des habitants de l'Ain

Concernant la consultation lancée par le Département de l'Ain pour attribuer un nom aux habitants de l'Ain, la majorité des élus du conseil a choisi le nom : AINDINOIS – AINDINOISE.

B – Nouveau référent

M. P. WATSON est désormais le référent bibliothèque (à la place de Mme K. PERRET) et le référent culture de la commune.

C – Enquête Publique - PLATTARD

Le rapport et l'avis du commissaire enquêteur concernant la demande présentée par la société PLATTARD, en vue d'être autorisée à exploiter une installation de traitement des matériaux, une usine à blocs de béton et une centrale béton à Port de Frans à

Villefranche-sur-Saône, sont à la disposition du public et consultables au secrétariat de mairie.

D – Travaux du Mille Club

Le Mille Club sera fermé pour travaux pendant 10 mois. M. le Maire informe qu'il a été saisi par un spinosien d'une demande de location des barnums, chaises et tables de la commune.

A ce jour, les barnums, chaises et tables ne sont pas loués aux particuliers, ils sont prêtés gracieusement aux associations.

Mme P. LABART demande si c'est pour les installer chez les habitants. M. le Maire répond par l'affirmative. Elle précise qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle.

M. J. BARTHOMEUF demande qui va monter les barnums. M. P-L BALLETT précise que ceux qui vont les louer ont l'habitude de les monter.

Le conseil est favorable à leur location. Le prix et les conditions de location seront fixés en commission.

E – Tour de Table

M. P-L BALLETT indique que la distribution du nouveau SBI et du guide du tri du SMICTOM sont en cours. A ce titre, le SMICTOM a décidé de verser une somme aux communes distribuant leur guide du tri. Pour St Bernard, la somme s'élève à 144 €.

Il indique que le SMICTOM, dans le cadre de son programme de remplacement des colonnes aériennes des bennes de tri, remplacera celles situées Avenue des Helvètes.

M. P-L BALLETT explique que le Syndicat des Eaux d'Anse et Région a voté une augmentation de 1% de la surtaxe syndicale sur la facture d'eau potable (part liée à l'abonnement et à la consommation)

Actuellement, les agents municipaux diminuent la taille des haies, et des travaux dans le jardin à la française sont en cours, avec la réfection des allées.

Les travaux sur le pont sont terminés. M. J. BARTHOMEUF signalent que des panneaux restent à enlever. Un nid de poule qui s'était formé sur la chaussée a causé des dommages sur des véhicules.

Mme M. LABROSSE explique que la commission communication s'est réunie : le SBI de la fin d'année 2017 est sorti, il est en cours de distribution. Elle demande à ce qu'on lui transmette au fur et à mesure les photos et articles des manifestations. La commission a travaillé sur le site internet, et a procédé à des modifications. Elle invite les élus à lui faire toute remarque à ce sujet.

Mme M. LABROSSE expose la demande de l'Association Tôt ou Tard : dans le cadre de la création d'un club Journal, l'association sollicite la commune pour publier des articles dans les SBI. La commission communication est favorable. Par ailleurs, un animateur pour ce club est recherché le lundi ou le mardi.

Mme M. LABROSSE demande si la chasse aux œufs inscrite dans le calendrier des manifestations est maintenue. M. le Maire répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet.

M. J-P PILLON demande s'il y a des retours sur la réunion du SleA du 10 mars dernier. M. J. BARTHOMEUF répond qu'il va en parler lorsque ce sera son tour.

Il demande également ce qu'il en est de la réunion qui s'est tenue le 19/03 dernier entre la CCDSV et les bénévoles de la bibliothèque. M. P. WATSON répond que rien n'a bougé, rien n'a été décidé.

M. J-P PILLON fait remarquer que les frais d'affranchissement ont subi une forte inflation, et demande si les convocations au conseil municipal ne pourraient pas être envoyées par mail (conformément à l'article L. 2121-10 du CGCT) M. le Maire répond que cela est possible si les conseillers municipaux l'acceptent, or un élu ne lit pas toujours ses mails.

M. J-P PILLON demande si un panachage est possible (envoi par mail et par courrier) M. le Maire répond que cela n'est pas possible.
Le conseil municipal décide que les convocations aux commissions seront faites par mail.

M. J. BARTHOMEUF fait le point sur la réunion du SleA du 10 mars 2018.

M. le Maire indique qu'une réflexion sera menée en commission concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.

Prochain conseil municipal : lundi 23 avril 2018 à 19h30